

**DECLARATION DE PROJET N°1 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE D'ARGENTAT
AU PROJET DE POLE SECURITE**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES EN DATE DU 27
MAI 2021 - 9h30**

(Salle d'Honneur de la Mairie d'Argentat-sur-Dordogne)

Présents :

Camille CARMIER	CCXVD - Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire
Marianne MONEDIERE	DTT19 - Chargée d'Etudes Planification
Elisabeth PEROT	UDAP 19 - Architecte des Bâtiments de France de la Corrèze
Michel QUEILLE	Chambre d'Agriculture de la Corrèze - Secrétaire Général
Rodolphe MAILLES	CCXVD - Directeur Général des Services
Cécile DEZON-AVEY	CCXVD - Responsable du service Urbanisme

Excusés

Madame SAA	Préfecture de la Corrèze - Préfète
Christophe VACHAL	Corrèze Habitat

Une présentation est réalisée en trois temps :

- Contexte du projet de Pôle Sécurité, et les motifs de la déclaration de projet,
- Les invariants de la localisation du projet,
- Les modifications apportées au PLU d'Argentat-sur-Dordogne.

Les participants ont pu intervenir tout au long de la présentation.

Les remarques recueillies :

Mesdames PEROT et MONEDIERE ont souligné que les éléments posés par l'UDAP et la DDT 19 au cours des précédentes réunions ont été repris dans les modifications apportées notamment sur les nouvelles orientations d'aménagement de la zone AU1 « Lamartine » où se situera le projet de Pôle Sécurité. Madame PEROT alerte sur la nécessité de bien sensibiliser en amont les architectes et leurs équipes qui œuvreront sur les projets du fait de la prise directe du Pôle avec le Château du Bac.





Xaintrie
Vallée de la Dordogne
Communauté de Communes

Monsieur MAILLES précise que ce message a été passé auprès du SDIS pour le volet Centre Incendie et Secours (CIS). Il a été informé des contraintes. Une réunion sera sollicitée auprès de l'UDAP à la finalisation du programme de Maîtrise d'œuvre.

Madame PEROT : l'accompagnement paysager tel qu'inscrit dans les OAP, le recul sont indispensables, mais un effort devra être fait sur une architecture de qualité. Le premier porteur de projet induira le partie pris architectural pour l'autre.

Madame MONEDIERE : d'autant plus que cet emplacement va avoir un impact touristique (vélo route et proximité du site des Gravières.

Monsieur QUEILLE : le positionnement des bâtiments sera à travailler également pour minimiser leur impact.

Madame PEROT : un travail étroit entre les équipes de Maîtrise d'œuvre désignées pour le CIS et la Gendarmerie devra se mettre en place avec l'UDAP dès la phase Avant-Projet Sommaire (APS).

Madame PEROT : quel est le planning de sortie des projets (Pôle Sécurité, jardin communal... ?) sur le secteur de la déclaration de projet

Rodolphe MAILLES : le CIS devrait être le premier bâtiment du Pôle Sécurité, le dossier de nouvelle gendarmerie étant en instruction au Ministère. Le jardin agricole est sous maîtrise d'ouvrage communale de même que les 3 ou 4 lots prévus. Actuellement des retours d'expériences sont collectés et des visites programmées sur des sites déjà existants afin de poursuivre la réflexion sur ce projet (conception et fonctionnement). La volonté communale est de faire aboutir ce projet de jardin.

A ce jour, seules des productions « basiques » (pommes-de-terre, poireaux, oignons, ...) ne nécessitant pas d'équipements lourds seraient envisagées, donc ne nécessitant pas non plus la construction de serres.

Il est précisé que le jardin « maraicher » sera géré par la commune en régie directe et la production sera destinée à la cantine communale.

Monsieur QUEILLE : alerte sur la consommation d'eau du maraichage qui est une donnée à prendre en considération dans le projet et interroge sur l'option de dédier la parcelle à l'urbanisation.

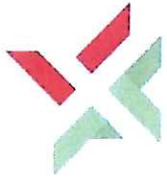
Madame PEROT : la parcelle a été fléchée pour les besoins du Pôle Sécurité, le projet tel que construit par la collectivité n'était pas d'artificialiser la totalité.

Monsieur MAILLES : la démographie d'Argentat-sur-Dordogne, la faible demande pour des lots viabilisés, la dernière expérience de création d'un lotissement communal de 6 lots, des disponibilités foncières en zone URBAINE du PLU, sont des arguments qui n'allaient pas dans le sens d'une urbanisation totale de la parcelle. De plus il s'agit d'une parcelle de taille importante



ma vie en Xaintrie
Concentré d'énergies !

Avenue du 8 Mai 1945 - BP 51 - 19400 ARGENTAT-SUR-DORDOGNE - 05.55.91.01.75
accueil@xaintrie-val-dordogne.fr - www.xaintrie-val-dordogne.fr



Xaintrie
Vallée de la Dordogne
Communauté de Communes

(27000 m²) pour la commune – l'équivalent du centre ancien d'Argentat-sur-Dordogne selon la note d'enjeu du CAUE 19 réalisé en amont du projet.

Monsieur CARMIER précise que dans le cadre de la concertation, les collégiens ont travaillé sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU1 Lamartine et avaient à cœur de ne pas totalement la bâtir et tenir compte de données environnementales.

Tous les participants émettent un avis favorable au projet.

Aucune autre remarque n'ayant été émise, la réunion est levée à 11h00.

Argentat-sur-Dordogne le 27 Mai 2021

Camille CARMIER

Vice-Président en Charge de l'Aménagement du Territoire

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75



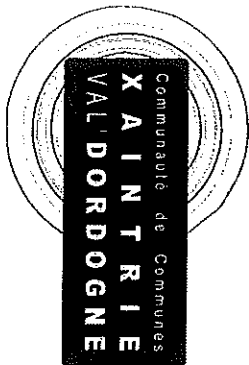
ma vie en Xaintrie
Concentré d'énergies !

Avenue du 8 Mai 1945 - BP 51 - 19400 ARGENTAT-SUR-DORDOGNE - 05.55.91.01.75
accueil@xaintrie-val-dordogne.fr - www.xaintrie-val-dordogne.fr

23
24

25
26

27



PLU d'Argentat-sur-Dordogne - Déclaration de Projet n°1
REUNION PPA

JeuDi 27 mai 2021 - Salle d'Honneur Mairie d'Argentat-sur-Dordogne

FEUILLE DE PRESENCE

Nom/Prénom	Commune/Organisme	Qualité	Signature
HONESTIERE Navanne	DDT Planif.	chargée d'études	
PÉROT Guibeth	UDAP 14	AGF DE LA BARRÈZE	
TAILLET Rodolphe	XVD	DGS	
J.F. Siroh	Carène Habitat	DG	Excuse'
Préfecture	Préfecture		Excuse'
Doelle Michel	Chambre d'Agriculteurs 15	Secrétaire général	
CARMIER Camille	XVD	Vice Président	
DEZON - AVEY Céaile	n	Service Urbanisme	

